

De l'Hôtel-Dieu de St. Joseph, }
 Montréal, 18 Juillet 1879, }

Aux Docteurs Rottot, Dagenais, Laramée, Lachapelle, Ricard,
 Brosseau et Lamarche.

Messieurs,

J'ai reçu par Messieurs les docteurs Rottot et Dagenais, votre lettre commune du 16 courant. Je l'ai communiquée au chapitre de notre communauté, qui l'a prise en sa sérieuse considération.

Je regrette d'avoir à vous répondre qu'ayant cessé d'appartenir à l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, seule dûment autorisée à donner des soins médicaux aux malades de notre hôpital, vous avez par là même cessé d'avoir le droit de les continuer.

J'ai l'honneur d'être, tant en mon nom qu'en celui des sœurs capitulantes, de vous tous,

Messieurs,

La très humble et obéissante,

(Signé,)

SOEUR BONNEAU,
 Supérieure."

Nous n'avons qu'un mot à ajouter.

Depuis l'établissement de la Maternité Ste Pélagie, l'Ecole de Médecine a toujours donné ses soins à cet hospice, elle a fourni son contingent en argent comme par ses soins médicaux pour l'aider, elle y a meublé des appartements, ses élèves y ont toujours été admis, le plus grand accord n'a cessé de régner entre les deux Institutions; ce sont là des droits acquis.

Ces rapports n'ont pas encore changés. Nous pouvons nous en convaincre par la correspondance suivante :

MONTREAL, 18 AOUT 1879.

M. le Rédacteur de "*La Minerve*,"

Je lis dans les explications données par E. P. Lachapelle, M. D., Secrétaire, F. M. U. L. M., à propos de la Maternité Ste Pélagie :